

Stop au massacre de civils à Rafah

Cessez le feu immédiat et permanent à Gaza

Rassemblement jeudi 6 juin 2024 à 17h30 à Cahors devant la Mairie

Il y a quelques semaines, le gouvernement israélien a demandé aux Gazaouis de se déplacer du nord au sud de la bande de Gaza en direction des camps situés à Rafah ; ils ont obtempéré dans des conditions inhumaines et en dehors du respect du droit international. Le 26 mai, l'armée israélienne a, une nouvelle fois, franchi un cap dans les massacres en bombardant un camp de déplacés à Rafah. Depuis des mois, la population de Gaza se fait bombarder : plus de 40 000 morts, des blessés par milliers dont les 2/3 sont des femmes et des enfants. La plupart des infrastructures qui assurent l'accès aux biens essentiels a été détruite (hôpitaux, écoles, routes, cimetières..) ; la famine fait rage et l'aide alimentaire arrive au compte-goutte. Aujourd'hui, les Gazaouis n'ont plus un seul endroit pour se mettre à l'abri des bombes. C'est littéralement toute une population qu'on assassine.

Le 28 mai, le Secrétaire général des Nations Unies a réitéré son appel à un cessez-le feu immédiat et à la libération immédiate et sans condition de tous les otages pour mettre fin à la souffrance humaine. Il a souligné que les civils doivent être protégés et leurs besoins élémentaires satisfaits, dont l'accès à la nourriture, à un abri et à de l'eau potable.

Le procureur en chef de la Cour pénale internationale, Karim Khan a indiqué : « *Nous devons souligner la valeur égale de chaque enfant, de chaque femme, de chaque civil dans un monde de plus en plus polarisé. On ne peut pas avoir de doubles standards, Israël a tout à fait le droit de protéger sa population et de récupérer les otages. Mais personne n'a le droit de commettre des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité* ».

Nous exigeons :

- la cessation des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité tels que nommés par la Cour pénale internationale ;
- le respect du droit international humanitaire ;
- le cessez-le-feu immédiat et la levée du blocus de Gaza ;
- l'arrêt des bombardements et des déplacements forcés de la population ;
- la protection du peuple Palestinien à Gaza et en Cisjordanie ;
- la libération des otages Israéliens aux mains du Hamas ;
- la libération des prisonniers palestiniens détenus par milliers sans jugement en Israël ;
- l'arrêt du commerce avec les colonies illégalement implantées en Palestine occupée ;
- des sanctions, dont la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël ;
- la reconnaissance par la France de l'État de Palestine
- l'arrêt immédiat de toute coopération militaire avec Israël et de toute livraison d'armes ;
- une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens.

Premiers signataires : CGT, Mouvement de la Paix, LDH Cahors. Ensemble 46. LFI. Attac Lot. AFPS 46. Les Amis de l'Humanité. FGR 46. La Cimade Figeac. Générations s 46. Solidaires. FSU. Confédération Paysanne du Lot, PCF, Collectif Palestine Figeac